



**Commission  
scolaire  
de Montréal**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LES SERVICES ÉDUCATIFS

DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

NOM DES AUTEURS :

Madame Sylvie Berardino, conseillère pédagogique, enseignement de l'art dramatique et de la danse

Monsieur Réginald Fleury, conseiller pédagogique, relations interculturelles

Madame Julie Hamel, conseillère pédagogique, enseignement du français au primaire

Madame Hélène Lévesque, conseillère pédagogique, enseignement de la musique

Madame Élyse Mathieu, conseillère pédagogique, enseignement des arts plastiques

Madame Viviane Morin, bibliothécaire

Madame Stéphanie Quer, bibliothécaire

Monsieur Jean-François Tremblay, conseiller pédagogique, enseignement du français au secondaire

Madame Danielle Roberge, directrice adjointe des services éducatifs

Madame Line Lapierre, directrice des services éducatifs

MAI 2016

## La Commission scolaire de Montréal

La CSDM est la plus grande commission scolaire au Québec. Dans le secteur des jeunes, elle regroupe 127 établissements du primaire, 34 du secondaire et 5 établissements combinant les ordres primaires et secondaires. De plus, 24 établissements desservent aussi la clientèle des adultes. La Commission scolaire de Montréal est un chef de file en éducation artistique et offre 11 projets pédagogiques particuliers en arts dans 2 écoles primaires et 7 écoles secondaires. La Commission scolaire de Montréal s'associe actuellement à plusieurs partenaires culturels et universitaires dans des ententes pédagogiques novatrices qui soutiennent la persévérance scolaire, la réussite et l'enrichissement culturel de ses élèves.

## Résumé du mémoire

Ce mémoire aborde principalement les points suivants :

- L'importance des spécialistes en arts comme intervenants de première ligne du milieu scolaire dans le rôle de passeurs culturels
- L'état de situation de l'enseignement des arts à l'école
- L'apport des organismes culturels au sein du milieu scolaire montréalais
- La nécessité de prendre un virage technologique pour entrer en relation avec la culture des jeunes
- L'importance de la littératie comme levier pour contrer l'appauvrissement culturel
- L'importance de la bibliothèque scolaire comme pôle culturel et l'apport de son personnel spécialisé, tel que les bibliothécaires et les techniciens en documentation, comme passeurs culturels
- L'ambition de valoriser la diversité culturelle québécoise, historique et contemporaine

À la fin du mémoire vous retrouverez en annexe des lettres d'appui à notre mémoire rédigées par des organismes culturels partenaires et collaborateurs de la Commission scolaire de Montréal.

## Table des matières

Introduction.....	4
1. L'importance des spécialistes en arts comme intervenants de première ligne du milieu scolaire dans le rôle de passeurs culturels .....	4
2. L'état de situation de l'enseignement des arts à l'école.....	5
2.1. Environnement favorable à l'enseignement des arts.....	5
2.2. Évolution de l'enseignement des arts depuis le renouveau pédagogique.....	6
3. L'apport des organismes culturels au sein du milieu scolaire montréalais.....	8
4. La nécessité de prendre un virage technologique pour entrer en relation avec la culture des jeunes .....	10
5. L'importance de la littératie comme levier pour contrer l'appauvrissement culturel.....	11
6. L'importance de la bibliothèque scolaire comme pôle culturel et l'apport de son personnel spécialisé, tels que les bibliothécaires et les techniciens en documentation, comme passeurs culturels.....	12
7. L'ambition de valoriser la diversité culturelle québécoise, historique et contemporaine.....	14
Conclusion .....	15
Annexe : Lettres d'appui des organismes culturels partenaires et collaborateurs de la Commission scolaire de Montréal.....	17

## Introduction

La politique culturelle du Québec de 1992 fait mention de la contribution du système scolaire au développement culturel en soulignant que « tout objectif de démocratisation de la culture se tourne [...] vers l'école, qui doit jouer un rôle fondamental pour ouvrir la voie aux valeurs culturelles. »<sup>1</sup> C'est dans un esprit de continuité quant à cette vision que ce mémoire a été rédigé. Certains moyens mis en place, à la suite de l'élaboration de la politique culturelle précédente, ont contribué fortement à l'enrichissement culturel des jeunes. Toutefois, des obstacles à la transmission de cet héritage persistent et il nous semble nécessaire de poser des gestes, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour prévenir l'appauvrissement culturel des générations futures. Dans ce mémoire, nous présentons un état de situation qui relève des problématiques observées; nous proposons aussi des mesures qui pourraient contribuer à l'enrichissement de la politique culturelle présentement en cours d'élaboration.

« Les arts, la culture et le patrimoine sont à la base d'un secteur d'activité aussi dynamique que prometteur. Ils s'imposent aussi comme une dimension incontournable de tout projet de société. »<sup>2</sup> Il est temps que l'école reflète cette réalité qui a été souvent reléguée au second plan notamment avec l'apparition des conventions de gestion. Uniquement concentrée sur les résultats en français et en mathématique, cette approche a pour effet d'écartier l'éducation artistique comme vecteur de réussite, et ce, particulièrement au secondaire.

### 1. L'importance des spécialistes en arts comme intervenants de première ligne du milieu scolaire dans le rôle de passeurs culturels

« Sans [l']engagement [des enseignants], au regard de l'intégration de la dimension culturelle, l'école ne pourra donner à l'élève la possibilité d'accéder à un bagage culturel enrichi. »<sup>3</sup> Ce rôle important, tel que défini dans le document *L'intégration de la dimension culturelle à l'école*, est propre aux enseignants de toutes les disciplines. Toutefois, il faut reconnaître que pour l'enseignant spécialiste en arts, en raison de la nature de son programme de formation et de son expertise, cette responsabilité est centrale et doit être valorisée dans les écoles. C'est l'enseignant spécialiste en arts qui est le plus à même d'orienter les équipes-écoles vers les lieux culturels les plus pertinents à visiter; c'est aussi souvent lui qui contribue à la vitalité des événements culturels vécus au sein de l'école : productions théâtrales, expositions, spectacles chorégraphiques et concerts donnés par les élèves et diffusés au sein de la collectivité scolaire, incluant le milieu familial. De quoi démocratiser la culture et donner le goût de s'ouvrir à l'art,

---

<sup>1</sup> Ministère de la culture. (1992). *La politique culturelle du Québec : notre culture, notre avenir* (p.11). Québec : Gouvernement du Québec

<sup>2</sup> Brault, S. (2009). *Le Facteur C : l'avenir passe par la culture* (p. 17). Montréal : Voix parallèles.

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec (2003). *L'intégration de la dimension culturelle à l'école* (p. 19). Québec : Bibliothèque nationale du Québec.

aux œuvres et aux répertoires, dans le cadre des cours d'arts et de différents événements organisés.

Il nous semble essentiel de trouver des moyens pour mettre en valeur ce leadership au sein de l'école. Il ne faut pas se le cacher, la tâche des spécialistes de ces disciplines est souvent lourde et précaire. L'enseignant en arts doit constamment justifier auprès du milieu scolaire l'apport de sa discipline spécifique dans le cheminement scolaire de l'élève. Le Conseil supérieur de l'éducation, dans son avis sur *L'éducation artistique à l'école* de 1988, expose la situation suivante, qui n'a guère évolué : « [...] on peut aisément penser que ni les valeurs sociales dominantes ni les appels à revenir aux matières de base ne militent concrètement en faveur du développement des arts à l'école; certains seraient même tentés d'y voir le genre d'encombrements dont il faudrait libérer l'école. »<sup>4</sup> Les conventions de gestion des écoles ont d'ailleurs contribué à entretenir ces perceptions à l'égard des disciplines artistiques dans certains milieux, ne concentrant les conditions favorisant la réussite des élèves qu'autour des matières de base. De ce fait, on retrouve dans nos plans de réussite peu de moyens reliés à l'enseignement des arts et, pourtant, celui-ci contribue au développement du plein potentiel des élèves.

Nous recommandons de confier et reconnaître le rôle d'experts passeurs culturels aux enseignants en arts. Ceux-ci agissent en tant que leader dans leurs milieux et doivent influencer les équipes-école pour que celles-ci incluent les repères culturels dans leurs enseignements. Or, présentement, cette zone d'influence est peu exploitée, et le fait culturel demeure essentiellement associé aux cours d'arts, qui sont donc la seule porte d'entrée de la culture à l'école. Cette reconnaissance permettrait de favoriser le développement et la mise en œuvre de projets culturels dans l'école. Le leadership des enseignants en arts comme passeurs culturels faciliterait l'intégration de la dimension culturelle à l'école, contribuerait au rehaussement du sentiment d'appartenance des élèves et de la communauté envers le milieu scolaire, soutiendrait la persévérance scolaire et, en définitive, contribuerait à la réussite des élèves.

## 2. L'état de situation de l'enseignement des arts à l'école

### 2.1. Environnement favorable à l'enseignement des arts

« Il ne suffit pas de placer des personnels d'éducation dans une architecture en rupture de l'espace traditionnel de l'école pour que leurs pratiques éducatives changent. Les dispositions spatiales, le mobilier, les équipements jouent un rôle dans les situations pédagogiques. Ils peuvent les soutenir ou les gêner, ils ne les déterminent pas. »<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> Conseil supérieur de l'éducation. (1988). *L'éducation artistique à l'école* (p. 15). Québec : Gouvernement du Québec.

<sup>5</sup> Derouet-Besson, M.-C. *Architecture scolaire et réussite éducative* (p. 19). Paris : Fabert.

Il est impératif que l'aménagement de locaux dédiés à l'enseignement des quatre arts soit inscrit dans les normes ministérielles du document concernant la capacité d'accueil des écoles<sup>6</sup>. L'environnement dans lequel évoluent l'enseignant en arts et ses élèves doit être adéquat pour faire vivre des situations d'apprentissage réelles, tout comme c'est le cas dans les locaux dédiés à l'éducation physique. L'enseignement des arts dans des locaux qui ne sont pas dédiés à l'une des quatre disciplines artistiques dénature les contenus des programmes de formation et ne permet pas aux élèves de vivre des expériences artistiques signifiantes et motivantes.

Comme l'école doit être un lieu de culture, nous recommandons non seulement que les normes concernant la capacité d'accueil des écoles prévoient des locaux réservés et adaptés à l'enseignement des disciplines artistiques offertes, mais aussi qu'une mesure ministérielle permette d'équiper les lieux culturels des écoles afin que des locaux d'arts, des auditoriums et d'autres lieux offrent aux élèves l'opportunité de s'ouvrir à la culture à même les milieux scolaires.

## 2.2 Évolution de l'enseignement des arts depuis le renouveau pédagogique

Une étude de la firme de recherche canadienne Hill Strategies démontre que l'éducation aux arts améliore les résultats scolaires des élèves plus défavorisés, en plus d'augmenter leurs chances de réussite professionnelle à l'âge adulte et d'accroître leur engagement dans leur communauté. Selon son président, Kelly Hill, « que les élèves aient participé à des activités artistiques à l'école, ou en parascolaire, plus le seuil d'exposition aux arts est élevé, plus l'impact semble important sur la réussite scolaire des élèves de milieux socio-économiques à risque. »<sup>7</sup> Donc, pour avoir un effet bénéfique sur la réussite scolaire des élèves, il faut que la durée et la fréquence d'exposition aux arts soient significatives.

La dernière politique culturelle évoquait le fait « [qu']au secondaire, seulement 37 % des élèves du second cycle ont accès aux cours d'arts. L'accent mis sur les sciences et les mathématiques, et le fait que les arts ne sont pas requis pour la sanction des études ou pour l'obtention du diplôme seraient les principales raisons de la réduction de l'enseignement des arts. »<sup>8</sup> Nous reconnaissons la qualité des programmes de formation en enseignement des arts qui ont été conçus avec le renouveau pédagogique. Cependant, ces programmes ont été pensés dans une logique de progression des apprentissages du primaire jusqu'au secondaire qui n'est pas nécessairement appliquée. Bien que l'apparition de la nouvelle grille-matière ait instauré le cours obligatoire en arts de 50 heures au second cycle du secondaire, et que la réussite de celui de 4<sup>e</sup> secondaire constitue l'une des conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires,

---

<sup>6</sup> Nous référons ici aux deux documents de référence du Ministère de l'éducation: *Capacité d'accueil d'une école primaire* (2013) et *Capacité d'accueil d'une école secondaire* (2010).

<sup>7</sup> Paré, I. (2012, 18 octobre). L'éducation aux arts est un facteur de réussite scolaire et sociale. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.myvirtualpaper.com/script/getArticle.php?uid=dc29d8c4e2>

<sup>8</sup> Ministère de la culture. (1992). *La politique culturelle du Québec : notre culture, notre avenir* (p.100). Québec : Gouvernement du Québec

ces changements n'ont amené que des solutions esthétiques à des problématiques importantes qui perdurent.

Au primaire, le régime pédagogique donne une grande latitude aux écoles quant aux disciplines artistiques enseignées et aux nombres de minutes à consacrer à l'enseignement des arts.<sup>9</sup> Bien que l'une des deux disciplines artistiques obligatoires soit enseignée en continuité, les équipes-écoles peuvent, au fil des années, décider de changer les disciplines offertes aux élèves, laissant le sort des spécialistes en arts entre les mains de leurs collègues et des parents du conseil d'établissement. Afin d'assurer un enseignement de qualité des programmes en arts, nous recommandons donc que les deux disciplines choisies soient données en continuité et que, si une plateforme éducative devait être changée, elle ne le soit que pour les nouvelles cohortes.

De plus, l'enveloppe budgétaire inhérente au nombre d'élèves, ne permet pas d'engager des enseignants spécialistes pour les deux disciplines artistiques à tous les niveaux scolaires, ce qui fait en sorte qu'on confie à des titulaires non formés l'enseignement de l'un des deux arts. Alors qu'il faut quatre ans pour former un enseignant spécialiste en arts, les titulaires, eux, ne reçoivent que quelques heures de formation consacrées à la didactique des arts. Cela nous semble bien insuffisant pour maîtriser les langages propres à chaque discipline artistique et pour devenir apte à les transmettre aux élèves.

Au secondaire, comme il est possible pour les élèves de changer de discipline artistique au 2<sup>e</sup> cycle, la sanction des études de 4<sup>e</sup> secondaire est obtenue grâce à un résultat qui ne témoigne pas toujours de la réelle progression des élèves.<sup>10</sup> À titre d'exemple, il existe une énorme différence entre un élève qui fait de la musique depuis la 1<sup>re</sup> secondaire et un autre qui arrive en 4<sup>e</sup> secondaire en état d'analphabétisme musical. Ainsi, il devient impossible pour un enseignant de musique de faire de la musique d'ensemble dans ces conditions. De plus, l'enseignant ne peut évaluer ses élèves en respect de la *Progression des apprentissages*, et l'attribution de la sanction n'est alors plus en cohérence avec les exigences du programme. Il en est ainsi dans les trois autres disciplines artistiques. La plupart du temps, la façon de faire reprendre un cours à sanction est de faire suivre à l'élève, l'année suivante, un cours obligatoire de niveau 5<sup>e</sup> secondaire dans une autre discipline artistique. S'il le réussit, l'élève se verra attribuer les crédits de 4<sup>e</sup> secondaire par reconnaissance d'acquis.

De plus, le cours de 50 heures nous semble insuffisant. Comme l'indique la recherche de Hill Strategies, il faut que le temps d'exposition à l'art soit significatif si l'on désire que l'élève en retire les bienfaits attendus. En 50 heures, tout est fait en surface, sans approfondissement des notions et avec peu de possibilités de répondre aux attentes du programme. Si la présentation de projets de spectacles ou d'expositions est bénéfique à l'estime de soi, au sentiment d'accomplissement et à la persévérance scolaire, il va sans dire qu'en 50 heures, l'organisation

---

<sup>9</sup> Régime pédagogique de l'éducation primaire, de l'enseignement secondaire. (Mise à jour, 1<sup>er</sup> avril 2016). Chapitre I, section VI, art 22.

<sup>10</sup> *Ibid.* Chapitre I, section VI, art 23.

de tels projets tient souvent du miracle. Cela exige, de la part de l'enseignant, beaucoup de temps et de dévouement en dehors des heures de cours pour y arriver.

Il faudrait donc qu'au minimum, le cours d'art soit donné en continuité tout au long du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire et qu'il dure non pas 50, mais 100 heures pour qu'on puisse escompter un réel impact sur les apprentissages.

Selon le National Assembly of State Arts Agencies, il existe une relation très étroite et maintenant bien démontrée entre les arts et la réussite scolaire.<sup>11</sup> Au secondaire, le taux de décrochage scolaire atteint 22 % chez les élèves privés d'exposition à des activités culturelles, contre seulement 4 % chez ceux qui ont été initiés aux arts pendant leur cursus scolaire.<sup>12</sup>

À la lumière de ces informations, il est surprenant que tous les élèves suivant un parcours axé sur l'emploi n'aient pas accès au cours d'arts, la grille matière de ces parcours ne l'ayant pas prévu. Ces élèves sont souvent en difficulté et profiteraient grandement de l'apport de l'éducation artistique. Il nous semble incohérent, dans une métropole culturelle telle que Montréal, que les métiers liés aux domaines artistiques ne soient pas développés dans ces programmes axés sur l'emploi. En plus des recommandations précédentes relatives à la continuité et à la durée des cours d'arts au primaire et au secondaire, nous ajoutons l'addition de cours d'arts pour les élèves inscrits au programme de formation aux métiers semi-spécialisés et au programme de formation préparatoire au travail.

### 3. L'apport des organismes culturels au sein du milieu scolaire montréalais

Depuis plusieurs années, la CSDM travaille en partenariat avec de nombreux organismes culturels. Grâce à la Maison Théâtre, à l'Orchestre Métropolitain, à la Société des arts technologiques, à la Société de musique contemporaine du Québec, à l'Opéra de Montréal, au Musée des beaux-arts de Montréal et au Cirque du Soleil, les élèves vivent des expériences culturelles qui enrichissent leur parcours scolaire et qui démocratisent l'accès à la culture. Ces échanges entre les organismes et les établissements scolaires sont profitables pour tous. En plus de créer des habitudes de fréquentation des lieux culturels chez les élèves, ils sensibilisent les organismes à l'adaptation de leur programmation à un jeune public.

Nous recommandons un appui aux volets éducatifs des organismes culturels. De plus, un partenariat avec les villes qui permettrait d'utiliser gratuitement et facilement les transports en commun, dans le cadre de sorties culturelles organisées par les établissements scolaires, favoriserait grandement l'augmentation de la fréquentation des lieux culturels par les jeunes.

---

<sup>11</sup> National Assembly of State Arts Agencies. (2006). *Critical Evidence: How the Arts Benefit Student Achievement* (p. 8). Récupéré de <http://www.nasaa-arts.org/Publications/critical-evidence.pdf>

<sup>12</sup> Paré, I. (2012, 18 octobre). L'éducation aux arts est un facteur de réussite scolaire et sociale. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.myvirtualpaper.com/script/getArticle.php?uid=dc29d8c4e2>



Nous croyons que ce lien entre les artistes professionnels et l'école est complémentaire à ce que les enseignants spécialistes du domaine des arts peuvent apporter aux élèves. L'apport des artistes et écrivains professionnels a sans aucun doute sa place dans les écoles. Le contact avec les artistes créateurs en classe permet, entre autres, de mieux comprendre la démarche de création et de la rendre vivante à travers le processus de l'artiste.

Le programme *Culture à l'école* est d'ailleurs une des mesures issues de la dernière politique culturelle qui a un impact positif sur la fréquentation des lieux culturels et sur la réalisation de projets du même type dans les écoles. Cette subvention fait jaillir directement dans les milieux scolaires les bienfaits qu'apporte la culture à l'éducation. Nous saluons d'ailleurs l'initiative du dernier-né de cette mesure, *Une école accueille un artiste*, qui permet l'élaboration d'un projet à plus long terme avec les élèves dans le cadre d'une résidence artistique. La recherche de l'organisme australien Arts Victoria a d'ailleurs démontré que les partenariats entre les artistes et l'école ont un impact positif pour le milieu scolaire. Les bienfaits sont multiples : amélioration des comportements difficiles de certains élèves, renforcement de l'engagement et de la participation en classe des élèves, consolidation de la fierté des élèves envers leur travail, progrès dans l'attention et la persévérance des élèves relativement aux défis à surmonter, et augmentation de l'implication de la famille et de la communauté dans l'école.<sup>13</sup>

*Les Journées de la culture* rendent aussi accessibles gratuitement les lieux culturels, mais pour le milieu scolaire, la fin septembre est un mauvais moment pour profiter de ces journées. La déclaration de clientèle étant souvent en même temps que la journée consacrée aux écoles, il est souvent difficile d'y participer. De plus, les enseignants font moins de sorties en début d'année, car cela leur laisse peu de temps pour organiser le tout auprès des différentes instances : conseil d'établissement, parents et comité d'enseignants. Nous ne nous interrogeons pas sur le bien-fondé de ces journées, mais plutôt sur la période de l'année retenue, qui n'est pas favorable à une participation des milieux scolaires.

Nous souhaitons donc que les ministères responsables de la culture et de l'éducation poursuivent leur collaboration au maintien des programmes *La Culture à l'école* et *les Journées de la culture*. Toutefois, nous recommandons que les instances ministérielles se concertent afin d'établir un calendrier des événements qui soit en cohérence avec le calendrier scolaire.

---

<sup>13</sup> Arts Victoria. (2009). *Partnerships between schools and the professional arts sector : Evaluation of Impact on Student Outcomes*. Récupéré de [http://creative.vic.gov.au/Research\\_Resources/Research\\_Reports/Arts\\_and\\_Education\\_Partnerships](http://creative.vic.gov.au/Research_Resources/Research_Reports/Arts_and_Education_Partnerships)  
[http://creative.vic.gov.au/Research\\_Resources/Research\\_Reports/Arts\\_and\\_Education\\_Partnerships](http://creative.vic.gov.au/Research_Resources/Research_Reports/Arts_and_Education_Partnerships)

#### 4. La nécessité de prendre un virage technologique pour entrer en relation avec la culture des jeunes

« L'art se retrouve [...], de plus en plus, dans la technologie numérique, agissant comme une locomotive en développant des contenus pour un secteur à forte croissance.»<sup>14</sup>

Le développement technologique évolue à une vitesse fulgurante. Dans ce contexte, l'école publique peine à s'équiper adéquatement et à offrir de la formation continue aux enseignants en ce domaine. Depuis l'arrivée des nouveaux programmes en éducation, il revient au domaine des arts d'offrir des cours optionnels en multimédia, et ce, pour les quatre disciplines artistiques au second cycle du secondaire. Même si certains outils et apprentissages liés aux technologies de l'information sont mentionnés tout au long des programmes du primaire et du secondaire, le milieu scolaire s'attarde peu à cette dimension importante qu'est la culture numérique. Bien que la technologie fasse partie du quotidien des jeunes, il revient à l'école d'en faire une utilisation optimale qui permettrait de décupler le potentiel créateur de ceux-ci en matière de culture numérique. Le milieu scolaire doit aussi s'intéresser à l'éducation aux médias numériques afin de sensibiliser et de responsabiliser les élèves aux questions liées aux droits d'auteur et à la protection de la vie privée.

Plusieurs facteurs, tels que le roulement du personnel en arts, le manque de formation et les locaux mal équipés, défavorisent l'utilisation des technologies en classe. L'attribution de l'équipement dans les établissements est parfois faite de façon aléatoire et inéquitable. Dans ces conditions, les arts sont souvent oubliés ou désavantagés. De plus, la formation universitaire en enseignement des arts prépare peu les enseignants à la didactique de l'enseignement des technologies numériques. Chaque enseignant développe ses savoirs technologiques par lui-même, selon son intérêt et grâce à quelques formations d'appoint de conseillers pédagogiques. Lorsqu'il doit changer d'école, il repart avec l'expertise qu'il a acquise au fil des ans sans savoir s'il pourra continuer de s'en servir dans son nouveau milieu ou s'il devra tout reconstruire.

Des facteurs économiques militent en faveur d'une initiation des jeunes au multimédia. En effet, « l'industrie [des TIC] est le moteur de la croissance économique de la région montréalaise : son PIB a connu une croissance deux fois plus rapide que l'économie dans son ensemble depuis les 10 dernières années pour atteindre près de 10 G\$.»<sup>15</sup> En outre, cette industrie « fournit 93 000 emplois dans 4 700 établissements et se classe parmi les plus dynamiques au monde tant au

---

<sup>14</sup> Maillé, N. et Pleszczynski, J.-P. (2016, 28 avril). Extraits de l'allocution de la directrice générale et du président du Conseil des arts de Montréal célébrant le 60e anniversaire du CAM. Récupéré de <http://www.artsmontreal.org/media/Documentation/CAM-impact%20des%20%20arts.pdf>

<sup>15</sup> TechnoMontréal. (2014). *Pour innover et bâtir un Québec numérique et prospère. Conjuguer innovation, mesures fiscales et développement économique* (p.4). Récupéré de [http://www.technomontreal.com/sites/default/files/TM%20%20M%C3%A9moire%20fiscalit%C3%A9\\_20oct2014.pdf](http://www.technomontreal.com/sites/default/files/TM%20%20M%C3%A9moire%20fiscalit%C3%A9_20oct2014.pdf)

chapitre de la créativité que des technologies à la fine pointe.»<sup>16</sup> Dans ce contexte, l'école publique de Montréal et du reste du Québec devrait être en mesure de faire connaître ce domaine et de soutenir les jeunes qui désirent s'y orienter. Force est de constater que la pratique du multimédia est mal intégrée dans la culture du milieu scolaire.

Nous recommandons la création de partenariats entre le secteur du multimédia et le milieu scolaire, afin de susciter l'intérêt pour ces nouveaux métiers tout en permettant de développer un profil scolaire en multimédia pour les jeunes du secondaire. Cela permettrait aussi d'approfondir les apprentissages faits en classe et de soutenir les enseignants dans leur formation continue, et ce, en offrant un accès à une expertise de pointe. Nous recommandons aussi qu'un budget ministériel soit destiné à la modernisation et à la mise à jour des outils informatiques dans les écoles.

##### 5. L'importance de la littératie comme levier pour contrer l'appauvrissement culturel

L'OCDE définit la littératie ainsi : « Intérêt, attitude et capacité des individus à utiliser les outils socioculturels incluant les technologies d'information et de communication pour accéder, gérer, intégrer et évaluer l'information, pour construire de nouveaux savoirs et pour communiquer avec les autres afin de participer de façon efficace à la vie en société ». <sup>17</sup> Le niveau de littératie conditionne non seulement les résultats dans les autres matières enseignées à l'école, mais également la réussite dans la plupart des domaines de la vie adulte. <sup>18</sup>

« Dans le contexte de l'ère de l'information, tout élève qui sort de nos établissements devrait donc atteindre un niveau de littératie lui permettant d'être un citoyen actif, responsable et engagé qui continue à apprendre tout au long de sa vie. » <sup>19</sup> Parmi les pratiques privilégiées par le programme *Une école montréalaise pour tous* pour atteindre ce niveau de littératie élevé, on mentionne entre autres l'enrichissement des contextes d'apprentissage par la fréquentation de lieux culturels et de ses intervenants. <sup>20</sup> L'établissement de liens entre les connaissances, la culture, la langue et le vécu des enfants et les activités pédagogiques et éducatives est aussi une pratique recommandée. Le comité littératie de la CSDM mentionne quant à lui que la littératie doit se développer dans toutes les disciplines, dans toutes les activités culturelles et sociales de l'école et que tous les acteurs de la pédagogie en sont responsables.

---

<sup>16</sup> *Ibid* (p. 1).

<sup>17</sup> OCDE. (2013). Cité par Boisvert, G. (2013). *À propos du Programme d'évaluation international des compétences des adultes, le PEICA*. Récupéré de [http://www.treaqfp.qc.ca/113/pdf/Coup\\_oeil\\_nov\\_2013/PEICA\\_GBoisvert.pdf](http://www.treaqfp.qc.ca/113/pdf/Coup_oeil_nov_2013/PEICA_GBoisvert.pdf)

<sup>18</sup> OCDE. (2003). Cité par Turgeon, É. (2015). *Littératie et milieu défavorisé*. Une école montréalaise pour tous

<sup>19</sup> Rapport du comité Littératie à la CSDM (2014, non publié).

<sup>20</sup> Une école montréalaise pour tous. (2015). *Pratiques pédagogiques et éducatives en littératie en milieu défavorisé* – document de travail (p. 3).

On constate donc un lien de réciprocité entre culture et littératie, la culture contribuant à l'atteinte d'un niveau de littératie favorable à la réussite scolaire et sociale, ce niveau de littératie permettant au citoyen engagé de participer de façon active à la culture.

Afin de développer un niveau de compétence en littératie permettant un tel engagement, nous recommandons aux ministères responsables de la culture et de l'éducation de favoriser l'accès à des ressources culturelles variées à l'école et de stimuler la fréquentation de différents lieux culturels.

6. L'importance de la bibliothèque scolaire comme pôle culturel et l'apport de son personnel spécialisé, tels que les bibliothécaires et les techniciens en documentation, comme passeurs culturels<sup>21</sup>

La bibliothèque scolaire en tant que pôle culturel au sein de l'école favorise le partage et l'enrichissement culturel sans discrimination sociale et économique. Lieu fréquenté régulièrement par tous enfants, quelles que soient leurs origines sociales et ethniques, l'école est le terreau sur lequel naît leur conscience sociale, leur capacité de s'épanouir en communauté, mais aussi sur lequel se développe leurs repères culturels. La fréquentation et l'utilisation de la bibliothèque de l'école par les élèves et leurs enseignants sont les leviers pour l'acquisition et l'appropriation de ces repères, présents dans tous les domaines généraux de formation. L'enrichissement de ces repères passe par une collection de documents signifiante permettant l'éveil à la culture et l'établissement de liens avec ce qui est vécu à l'école sur le plan culturel (visite d'expositions, rencontres d'auteurs, spectacles, etc.).

Le développement de la collection de la bibliothèque scolaire est un élément important de la diffusion de la culture à l'école. Par conséquent, il est primordial que les documents et les ressources qu'on y retrouve soient de qualité et pertinents, qu'ils correspondent au Programme de formation de l'école québécoise et qu'ils soutiennent le développement d'une culture collective. Toutefois, nous constatons que la responsabilité du développement des collections est souvent au primaire, déléguée en partie aux parents bénévoles, qui, sans disposer des outils ni des connaissances professionnelles nécessaires, assurent mal la diversité et la qualité des collections des bibliothèques scolaires. C'est pourquoi, pour garantir l'accès à des ressources de qualité, il nous paraît essentiel de recommander que le développement des collections soit réalisé par le personnel qualifié des commissions scolaires, soit les bibliothécaires et les techniciens en documentation. Il est également essentiel de continuer d'investir dans l'acquisition de ressources documentaires et littéraires variés pour assurer l'enrichissement des collections scolaires.

---

<sup>21</sup> Ce texte s'inspire en grande partie du texte collectif suivant : Moreau, Brigitte et coll. (2016, non publié). La bibliothèque scolaire du XXI<sup>e</sup> siècle : un modèle en 4 axes – document de travail.

La bibliothèque scolaire est aussi un lieu culturel, c'est-à-dire un espace de diffusion de toutes formes de culture ainsi que de création : « [La bibliothèque scolaire doit] offrir des occasions de faire l'expérience de la création et de l'utilisation de l'information pour acquérir des connaissances, comprendre, déployer son imagination et se distraire.»<sup>22</sup> En ce sens, la bibliothèque de l'école peut être le théâtre de collaborations diverses auprès d'organismes culturels tels que les bibliothèques municipales, les auteurs, les compagnies de théâtre. Toutefois, force est de constater que « le programme Culture à l'école [...] se déploie bien souvent sans qu'on pense à faire intervenir les techniciens en documentations (*sic*) ou les bibliothécaires »<sup>23</sup> alors que ces passeurs culturels, dont l'une des compétences reconnues par l'IFLA/UNESCO est la « connaissance de la littérature, des médias et de la culture pour la jeunesse »<sup>24</sup> et dont l'un des mandats est le rayonnement culturel de la bibliothèque scolaire, auraient tout intérêt à porter ce dossier. Pour terminer, le nombre insuffisant de personnel qualifié œuvrant dans les bibliothèques et en service aux écoles freine grandement l'investissement culturel du lieu et de ses ressources. C'est pourquoi il nous paraît fondamental de continuer d'investir dans l'embauche et le maintien de personnel spécialisé tel que les bibliothécaires, les techniciens en documentation et les animateurs-médiateurs du livre pour faciliter le rayonnement culturel de la bibliothèque scolaire.

Nous recommandons donc :

- D'encourager le développement des collections par du personnel spécialisé tels que des bibliothécaires et techniciens en documentation;
- de continuer d'investir dans l'acquisition et le maintien de collections diversifiées dans les bibliothèques scolaires;
- d'encourager la collaboration des bibliothécaires scolaires avec les programmes tels que *La culture à l'école* ainsi qu'auprès de divers organismes culturels tels la BANQ, les bibliothèques municipales, les musées, les troupes de théâtre etc.;
- de continuer d'investir dans l'embauche et le maintien de personnel spécialisé tel que des bibliothécaires, des techniciens en documentation et des animateurs-médiateurs du livre pour faciliter l'épanouissement culturel des élèves québécois.

---

<sup>22</sup> UNESCO, 1995

<sup>23</sup> Beaudin, Nadine et coll. *Six ans plus tard, que deviennent les bibliothèques scolaires?* Recommandations pour un avenir durable. Association pour la promotion des services documentaires scolaires. 2011-2012.

<sup>24</sup> IFLA/UNESCO. Normes pour les bibliothèques scolaires. Récupéré de <http://www.ifla.org/files/assets/school-libraries-resource-centers/publications/school-library-guidelines/school-library-guidelines-fr.pdf>

## 7. L'ambition de valoriser la diversité culturelle québécoise, historique et contemporaine

Nous appuyons vivement le choix du gouvernement du Québec d'occuper le plus possible le champ d'intervention constitué par l'immigration et les relations interculturelles par l'approche du rapprochement interculturel. En ce sens, nous voyons l'école comme un lieu incontournable de rapprochement non seulement entre élèves, mais aussi entre parents, entre enseignants et partenaires culturels de toutes les origines.

Dans cette perspective, le rôle des enseignants des arts est crucial : « [...] les enseignantes et enseignants spécialisés en arts sont conviés à s'ouvrir à des manifestations artistiques qui viennent d'ailleurs en encourageant les élèves à réfléchir sur comment et pourquoi l'art est produit dans toutes les cultures, sans hiérarchiser ni minimiser ces traditions artistiques. »<sup>25</sup> En somme, il s'agit de prendre conscience que la diversité et la différence ne constituent pas des problèmes, mais qu'elles favorisent une ouverture sur le monde qui enrichit notre champ disciplinaire. La politique culturelle peut venir appuyer la contribution des enseignants des arts, mais aussi de tous les intervenants scolaires, au rapprochement interculturel.

En effet, afin de contribuer à la promotion et au renforcement du français comme assise de la vie culturelle québécoise, la politique culturelle peut apporter une reconnaissance particulière aux réalisations d'artistes issus de pays francophones. Qu'ils soient nés en France, en Algérie, au Maroc, en Haïti ou au Cameroun, nombre d'artistes immigrants sont francophones. En favorisant leur rencontre avec les écoles du Québec, la politique culturelle peut mettre en évidence la prédominance francophone qui caractérise l'immigration québécoise.

Dans le but de mieux refléter la diversité culturelle québécoise et de favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration, la politique culturelle peut mettre en évidence les modèles de réussite issus des communautés culturelles, de Nelligan à Laferrière. Par une reconnaissance de la diversité québécoise historique et des origines diverses d'icônes de la culture québécoise, la politique devrait favoriser l'identification à la culture québécoise d'élèves issus de l'immigration.

Lorsqu'il s'agit de concilier l'objectif de promotion et de préservation de la langue française avec la reconnaissance du pluralisme culturel ou de se positionner face à la popularité actuelle de la création en langue anglaise, il est important de reconnaître que l'école est un lieu de cohabitation linguistique où les élèves de milieux anglophiles ont l'occasion d'explorer la culture francophone. La politique culturelle peut appuyer les écoles en milieux anglophiles en favorisant l'accès à des icônes culturelles francophones de premier plan dans une approche de cohabitation linguistique positive, laissant une place à la créativité francophone et plurilingue. En créant un réseau d'artistes francophones plurilingues et en soutenant financièrement et

---

<sup>25</sup> Trudel, M. (2006). Une fenêtre ouverte sur le monde: L'enseignement des arts plastiques en contexte scolaire pluriculturel. *Revue Vision*. (64), 30.

logistiquement les écoles qui souhaitent les mettre en contact avec leurs élèves, une action de la politique culturelle permettrait aux élèves d'explorer un espace de création où les langues ne sont pas mutuellement exclusives et surtout, où le français est un marqueur d'une identité québécoise inclusive.

Nous recommandons ainsi que la Politique culturelle mette en place un programme d'accès aux ressources culturelles aux écoles dans une perspective de rapprochement interculturel avec, entre autres, les objectifs suivants :

- Découvrir ou rencontrer des artistes issus de l'immigration, d'hier à aujourd'hui;
- Découvrir ou rencontrer les artistes francophones plurilingues.

### **Conclusion**

Nous croyons fermement que la culture fait partie intégrante du monde de l'éducation. Elle permet de donner du sens aux connaissances acquises en classe, et ce, dans toutes les disciplines. « Les compétences clés requises pour le futur doivent permettre, beaucoup plus qu'auparavant, la flexibilité, la prise de risque, la créativité et l'innovation. »<sup>26</sup>

Si nous désirons former des êtres cultivés, sensibles, curieux et capables d'innover, il est important de valoriser les arts et d'intégrer des repères culturels au cœur de l'apprentissage, et ce, dans toutes les disciplines. Il faut donner les moyens à l'école d'avoir accès au milieu culturel et, surtout, de dispenser un enseignement artistique de qualité dans des lieux inspirants et motivants. Nous croyons que les mesures telles que *La culture à l'école*, qui affectent directement la vie des écoles, sont celles qui ont le plus d'impact sur le développement culturel chez les jeunes.

À la lumière de tout ce qui a été exposé précédemment, voici une synthèse de nos recommandations :

- Que le leadership du spécialiste en arts, en tant que passeur culturel dans son école, soit reconnu;
- Que des normes sur la capacité d'accueil des écoles prévoient des locaux dédiés et adaptés à l'enseignement des quatre arts;
- Qu'une mesure ministérielle permette d'équiper les lieux culturels des écoles;
- Que les programmes d'arts du primaire et du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire soient donnés en continuité;
- Que 100 heures soient consacrées aux cours obligatoires en arts au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire;
- Que des cours d'arts soient ajoutés dans les programmes des parcours de formation axés sur l'emploi

---

<sup>26</sup> Rey O. et Feyfant A.(2012). Vers une éducation plus innovante et créative. *Veille et analyse*. (70), 4.

- Que *les Journées de la culture* soient organisées en considérant le calendrier scolaire;
- Que les ministères responsables de la culture et de l'éducation poursuivent leur collaboration afin de maintenir le programme *La culture à l'école*;
- Que le ministère de la culture offre un appui aux volets éducatifs des organismes culturels;
- Qu'un partenariat avec les villes permette d'utiliser gratuitement et facilement les transports en commun dans le cadre de sorties culturelles;
- Que des partenariats entre les secteurs du multimédia et scolaire soient créés;
- Qu'un budget ministériel soit destiné à la modernisation et à la mise à jour des outils informatiques dans les écoles;
- Que le développement des collections des bibliothèques scolaires soit fait par du personnel spécialisé tel que des bibliothécaires et des techniciens en documentation;
- Que le gouvernement continue d'investir dans l'acquisition et le maintien de collections diversifiées dans les bibliothèques scolaires;
- Que les ministères responsables de l'éducation et de la culture encouragent la collaboration des bibliothécaires scolaires avec des programmes tels que *La culture à l'école* ainsi qu'avec divers organismes culturels tels que la BANQ, les bibliothèques municipales, les musées, les troupes de théâtre, etc.;
- Que le gouvernement continue d'investir dans l'embauche et le maintien de personnel spécialisé tel que des bibliothécaires, des techniciens en documentation et des animateurs-médiateurs du livre pour faciliter l'épanouissement culturel des élèves québécois;
- Que les ministères continuent de favoriser l'accès à des ressources culturelles variées à l'école et de stimuler la fréquentation de différents lieux culturels;
- Que la Politique culturelle mette en place un programme d'accès aux ressources culturelles pour les écoles, et ce, dans une perspective de rapprochement interculturel.



Annexe

**Lettres d'appui des organismes culturels partenaires et collaborateurs de la Commission scolaire de Montréal**

Ces organismes sont :

- Le Cirque du Soleil
- La Maison Théâtre
- Le Musée des beaux-arts de Montréal
- L'Orchestre Métropolitain
- La Société de musique contemporaine du Québec
- La Société des arts technologiques



Montréal, 2 juin 2016  
Madame Agathe Alie  
Directrice Principale – Relations dans les communautés  
8400, 2<sup>e</sup> Avenue  
Montréal, Qc  
H1Z 4M6

Objet : Appui au mémoire déposé par la Commission scolaire de Montréal dans le cadre de la consultation publique pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Monsieur le Ministre,

Le Cirque du Soleil appuie l'initiative de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en lien avec le dépôt de ce mémoire. Les différentes dimensions de la culture en milieu scolaire qui sont abordées dans ce mémoire sont aussi au cœur de nos préoccupations.

Les résultats d'une étude menée par *Hill Strategies*, démontrent que pour avoir un effet bénéfique sur la réussite scolaire des élèves, il faut que la durée et la fréquence d'exposition aux arts soient significatives.

À cet effet le Cirque du Soleil a toujours cru en l'utilisation des arts comme mode d'expression et d'intervention. Nous avons développé le programme Arts Nomades dans les écoles primaires du quartier Saint-Michel en ce sens. Le programme Arts Nomades contribue à la persévérance, la réussite scolaire et au développement des enfants par le biais d'ateliers de cirque, de danse et d'arts plastiques réalisés en tandem par des artistes pédagogues et les enseignants. Nous sommes convaincus que la nouvelle Politique culturelle du Québec saura mettre en œuvre le soutien nécessaire auprès de ceux qui la construisent l'identité culturelle de nos jeunes et voir au développement de ceux qui y participent dont nos partenaires en éducation.

C'est pourquoi, nous désirons soutenir la CSDM dans cette démarche auprès du ministère de la Culture et des Communications. Nous espérons que cette nouvelle Politique culturelle du Québec reflètera le caractère culturel spécifique de la ville de Montréal et pour laquelle elle, se voit reconnaître son dynamisme à l'international.

Sincères salutations,

Agathe Alie  
Directrice Principale – Relations dans les communautés  
Cirque du Soleil

8400, 2<sup>e</sup> Avenue, Montréal (Québec) H1Z 4M6 Canada  
Téléphone : 514 722-2324 – Télécopieur / Fax : 514 722-3692

Montréal, le 3 juin 2016

Monsieur Luc Fortin  
Ministre de la Culture et des Communications  
Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est, bloc A, 1er étage  
Québec (Québec) G1R 5G5

**Objet : Appui à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour le dépôt d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec**

Monsieur le Ministre,

La Maison Théâtre appuie l'initiative de la CSDM de déposer un mémoire dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec.

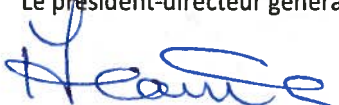
La Maison Théâtre, association de 29 compagnies, anime une salle de spectacle située au centre-ville de Montréal dans le Quartier des spectacles depuis 1984. Notre double spécialisation (dans une discipline, le théâtre, et pour des jeunes publics) nous confère une responsabilité dans l'éducation artistique des jeunes et le développement qualitatif des publics. C'est pourquoi au fil des décennies nous avons tissé des liens solides et privilégiés avec les milieux scolaires, notamment avec la Commission scolaire de Montréal.

Dans son mémoire, la CSDM fait judicieusement mention d'une étude menée par *Hill Strategies* qui démontre que l'effet bénéfique de l'exposition aux arts sur la réussite scolaire des élèves n'est significatif que si elle se fait dans la durée et la fréquence de la fréquentation. Cette conclusion semble avoir inspiré la CSDM dans l'ensemble de ses recommandations. Parmi elles, plusieurs sont au cœur des préoccupations et des enjeux de la Maison Théâtre. Mentionnons plus particulièrement celles qui visent à favoriser la fréquentation assidue des lieux professionnels de diffusion par les élèves, à enrichir pédagogiquement leur sortie, à développer de réels partenariats entre les milieux de l'éducation et les organismes artistiques professionnels et à soutenir les services éducatifs spécialisés de ceux-ci. Assurons la qualité et la richesse de l'éducation artistique de nos jeunes. Unissons nos efforts par des échanges d'expertise entre les milieux de la culture et de l'enseignement dans le respect de nos missions respectives qui sont complémentaires.

Nous soutenons la CSDM dans cette démarche auprès du ministère de la Culture et des Communications. Une démarche qui réaffirme la contribution positive des arts dans la construction de l'identité culturelle des jeunes, dans leur développement global et dans leur cheminement scolaire.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le président-directeur général,



Alain Grégoire

Montréal, le 9 juin 2016

Monsieur Luc Fortin  
Ministre de la Culture et des Communications

**Objet : Appui au mémoire déposé par la Commission scolaire de Montréal dans le cadre de la consultation publique pour le renouvellement de la Politique culturelle du Québec**

Monsieur le Ministre,

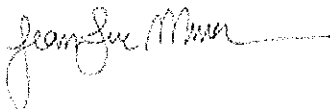
Par la présente, nous souhaitons vous signifier l'appui du Musée des beaux-arts de Montréal envers la Commission scolaire de Montréal (CSDM), en lien avec le dépôt de ce mémoire concernant le renouvellement de la Politique culturelle du Québec. Les différentes dimensions de la culture en milieu scolaire qui y sont abordées sont au cœur de nos préoccupations.

À cet effet, depuis plusieurs années, nous collaborons avec la CSDM afin de développer des programmes d'accessibilité visant, notamment, les élèves de milieux défavorisés. L'objectif principal est de permettre à la communauté scolaire d'utiliser les ressources du Musée comme outil pédagogique et de participer à des projets sur mesure ainsi que des expositions scolaires. Nous pouvons, en outre, compter sur l'appui de la CSDM en la personne d'Élyse Mathieu qui collabore au Comité éducatif du Musée visant à réinventer sa mission éducative.

Nous sommes convaincus des bienfaits de l'exposition à la culture chez les élèves dès leur jeune âge. Les résultats d'une étude menée par *Hill Strategies* démontrent que l'effet bénéfique sur la réussite scolaire des élèves d'une telle exposition est proportionnel à une durée et une fréquence significatives<sup>1</sup>. Le Musée est convaincu que la nouvelle Politique culturelle du Québec saura apporter le soutien nécessaire auprès de ceux qui bâtissent l'identité culturelle de nos jeunes et voir au développement de ceux qui y contribuent, dont nos partenaires en éducation.

Nous encourageons donc la CSDM dans cette démarche auprès du ministère de la Culture et des Communications. Sachant que la vitalité culturelle d'une ville nécessite un engagement citoyen intégré au parcours scolaire, nous souhaitons que cette nouvelle Politique culturelle du Québec puisse contribuer à refléter le caractère culturel singulier de Montréal.

Sincères salutations,



Jean-Luc Murray  
Directeur, Département de l'éducation et de l'action culturelle

<sup>1</sup> Paré, I. (2012, 18 octobre). L'éducation aux arts est un facteur de réussite scolaire et sociale. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.myvirtualpaper.com/script/getArticle.php?uid=dc29d8c4e2>

Montréal, le 31 mai 2016

Monsieur Luc Fortin,  
Ministre de la Culture et des Communications

DIRECTEUR ARTISTIQUE  
ET CHEF PRINCIPAL

Yannick Nézet-Séguin

MEMBRES HONORAIRES

Janine Bombardier  
Jacqueline et Paul<sup>1</sup> Desmarais  
Sophie Desmarais  
Carolyn et Richard J. Renaud

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT  
Erik J. Ryan  
Vice-président directeur  
Marketing, stratégie et  
relations extérieures  
SNC-Lavalin

TRÉSORIER  
Jean-Sébastien Grisé  
Vice-président, Risques de crédit,  
Particuliers et PME  
Banque Nationale

SECRÉTAIRE  
Donat J. Taddeo  
Consultant

ADMINISTRATEURS

Éric Bédard  
Associé  
Fasken Martineau

Michelle Cormier  
Associée Exploitation  
Wynchurch Capital (Canada) Ltée

Martin Faucher  
Vice-président exécutif et  
Chef de la direction financière  
Vision 7 International/ Cossette

Jean R. Dupré  
Président-directeur général  
Orchestre Métropolitain

Nathalie Lachance  
Vice-présidente  
Marque et Communications  
marketing  
Mouvement Desjardins

Dominique Lebel  
Vice-président senior et  
chef de la stratégie  
Behaviour Business Solutions

Danielle Poudrette  
Consultante

Caroline Séguin  
Musicienne  
Orchestre Métropolitain

Objet : Appui au mémoire déposé par la Commission scolaire de Montréal dans le cadre de la consultation publique pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Monsieur le Ministre,

Par cette lettre, l'Orchestre Métropolitain veut signifier son appui face à l'initiative de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et du mémoire qu'elle dépose. Les différentes dimensions de la culture en milieu scolaire qui sont abordées dans ce celui-ci sont également au cœur de nos préoccupations.

Les résultats d'une étude menée par *Hill Strategies* démontrent que, pour avoir un effet bénéfique sur la réussite scolaire des élèves, il faut que la durée et la fréquence d'exposition aux arts soient significatives. À cet effet, l'Orchestre Métropolitain est à même de constater et de témoigner des effets plus que bénéfiques qu'ont, sur les élèves, les différents projets en lien avec les arts, spécialement avec la musique. Depuis plusieurs années déjà, l'Orchestre travaille en étroite collaboration avec la CSDM à rendre la musique symphonique toujours plus accessible aux jeunes. Que ce soit en donnant un accès privilégié à nos concerts ou encore en réalisant des projets à même les écoles, nous multiplions les initiatives afin de démontrer aux jeunes qu'ils ont une place dans le monde culturel montréalais. Chacune des rencontres entre les artisans du milieu culturel et le milieu scolaire est importante et doit d'abord et avant tout être valorisée et soutenue par des apprentissages bien intégrés au cursus scolaire des élèves, et ce, sur une base régulière. L'Orchestre Métropolitain est convaincu que la nouvelle Politique culturelle du Québec saura mettre en place les mesures nécessaires auprès de ceux qui construisent l'identité culturelle de nos jeunes en y incluant les organismes culturels et ainsi reconnaître l'importance de créer un pont entre les politiques de l'éducation et de la culture pour favoriser le développement d'une société plus complète, équilibrée, épanouie et surtout plus créative.

C'est pourquoi l'Orchestre Métropolitain soutient la CSDM dans cette démarche auprès du ministère de la Culture et des Communications. Nous espérons que cette nouvelle Politique culturelle du Québec reflètera le caractère culturel spécifique de la ville de Montréal et dont le dynamisme est reconnu à l'échelle internationale.

Au nom de l'Orchestre Métropolitain,

  
Jean R. Dupré  
Président-directeur général

  
Jennifer Bourdages  
Responsable, Éducation, Collectivité et Soutien artistique

# SMCQ

Montréal, le 31 mai 2016

Monsieur Luc Fortin  
Ministre de la Culture et des Communications  
480, boul. Saint-Laurent, 7<sup>e</sup> étage  
Québec, QC  
H2Y 3Y7

Monsieur le Ministre,

En tant que partenaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), c'est avec conviction que nous appuyons le mémoire déposé par celle-ci dans le cadre de la consultation publique autour du renouvellement de la politique culturelle du Québec. Au nom de la Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ), fondée il y a 50 ans et engagée auprès des jeunes depuis 20 ans, nous sommes en effet persuadés qu'une plus grande place accordée à la culture à l'école selon les recommandations proposées par la CSDM est essentielle à l'atteinte de tout objectif de démocratisation de la culture.


Il est primordial que notre société s'assure de transmettre un bagage culturel riche et diversifié à nos enfants, sans discrimination : former massivement les jeunes générations d'aujourd'hui à la culture, c'est construire une société de demain créative, éveillée, ouverte à la diversité, fière de son identité. Or, une telle « transmission » doit passer d'abord et avant tout par le réseau scolaire, seul et unique point de rencontre de tous les jeunes citoyens sans exception.

C'est d'ailleurs cette conviction qui pousse la SMCQ à offrir une grande variété d'activités spécifiques pour les enseignants et leurs élèves, et à en faire une priorité : le rôle à jouer par les organismes culturels dans la réussite de cette mission est à nos yeux incontestable. Nous soutenons d'ailleurs que l'éducation artistique, dans un sens large est un incontournable pour résoudre une grande partie des problématiques actuelles du secteur culturel, dont celui du renouvellement des publics.

Nous espérons fortement que les actions proposées par la CSDM seront considérées par les comités concernés, et trouveront écho dans la prochaine politique culturelle adoptée par le Ministère de la Culture.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos plus cordiales salutations,

  
Walter Boudreau  
Directeur artistique

  
Aïda Aoun  
Directrice générale

Montréal, le 7 juin 2016

Monsieur Luc Fortin  
Ministre de la Culture et des Communications

**Objet : Appui au mémoire déposé par la Commission scolaire de Montréal dans le cadre de la consultation publique pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec**

Monsieur le Ministre,

La présente est pour confirmer l'appui de la Société des arts technologiques (SAT) à l'initiative de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en lien avec le dépôt de ce mémoire. Les différentes dimensions de la culture en milieu scolaire qui sont abordées dans ce mémoire sont aussi au cœur de nos préoccupations et plus particulièrement l'apport des organismes culturels au sein du milieu scolaire montréalais et la nécessité de prendre un virage technologique pour entrer en relation avec la culture des jeunes.

À cet effet, nous collaborons avec la CSDM depuis quatre ans dans un projet de formation des professeurs et d'animation des élèves de premier et deuxième cycle aux arts technologiques. C'est plus d'une trentaine de professeurs, plus de 4 000 élèves dans une vingtaine d'écoles qui ont été initiés aux arts technologiques depuis 2012. Nous sommes convaincus que la nouvelle Politique culturelle du Québec saura mettre en œuvre le soutien nécessaire auprès de ceux qui construisent l'identité culturelle de nos jeunes et voir au développement de ceux qui y participent dont nos partenaires en éducation.

C'est pourquoi, nous désirons soutenir la CSDM dans cette démarche auprès du ministère de la Culture et des Communications. Nous espérons que cette nouvelle Politique culturelle du Québec reflètera le caractère culturel spécifique de la ville de Montréal et pour laquelle elle, se voit reconnaître son dynamisme à l'international.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'accepter mes salutations les meilleures.



Ghyslain Boileau  
Co-directeur et directeur administratif